APPEL À CANDIDATURES ARTISTIQUES

Réalisation d'une œuvre dans le cadre du 1 % artistique

Nouvelle déchèterie de Marmande





Val de Garonne Agglomération

APPEL À CANDIDATURES ARTISTIQUES

Réalisation d'une œuvre dans le cadre du 1 % artistique

Nouvelle déchèterie de Marmande - Val de Garonne Agglomération

1. Maître d'ouvrage

Val de Garonne Agglomération Maison du Développement Place du Marché 47200 Marmande

Val de Garonne Agglomération allie les atouts d'un territoire à taille humaine niché au cœur du Lot-et-Garonne et une situation géographique idéale et stratégique entre deux grandes métropoles, Bordeaux et Toulouse.

Vous avez dit « Val de Garonne » ?

En langage administratif, « Val de Garonne Agglomération » est le nom qui a été donné à la communauté d'agglomération regroupant 43 communes. Deux villes centrales, Marmande (17 239 habitants) et Tonneins (9 337 habitants), regroupent les principales activités économiques et commerciales. Les 41 autres communes (de 62 habitants pour la plus petite d'entre elles - Taillebourg - à 3 173 habitants pour Sainte-Bazeille) offrent également une vie sociale intense, l'ensemble du territoire étant marqué par un tissu associatif particulièrement riche.
Mais « Val de Garonne », c'est aussi le nom donné à un territoire de vie de plus de 61 773 habitants. Le tout sur une surface de 657,3 km² : autant vous dire que la notion de grands espaces est ce qui fait notre force !
Petite terre au cœur du sud-ouest, au centre de la Région Nouvelle-Aquitaine et située dans le département du Lot-et-Garonne, le Val de Garonne est une pépite à découvrir.



Un concentré du Sud-Ouest
Une palette de paysages caractéristiques du sud-ouest : le vert de la nature, l'ocre et le brun des terres et les bleus du canal, de la Garonne et du Lot.
Mais aussi les jaunes, blonds et or de nos cultures, les ocres rouges et orangées des

façades ainsi que le rouge franc de nos fraises et de notre célèbre tomate de Marmande.
Sans oublier les rouges, rosés et blancs de nos vins du terroir !
En Val de Garonne, nous sommes conviviaux et épicuriens, gentils, généreux et courageux.
Un brin de modestie sur un tempérament entier et tolérant.

+ d'infos : Bilan d'activités 2025 (youtube.com)

Accueil - Val de Garonne Territoire | Site officiel (valdegaronne-territoire.fr)

2. Objet de la consultation

Dans le cadre de la construction de la nouvelle déchèterie de Marmande, Val de Garonne Agglomération engage une procédure de sélection artistique au titre du « 1 % artistique ». L'objectif est d'intégrer une œuvre originale et pérenne participant à l'identité du site et à la valorisation des enjeux de transition écologique et d'économie circulaire.

L'œuvre prendra place au sein de la future **halle du réemploi**, espace central destiné à devenir un véritable lieu de vie, de sensibilisation et d'animation autour du réemploi, de la réparation et de la transmission des savoir-faire.

3. Contexte du projet

La future déchèterie de Marmande constitue un équipement structurant au service de la transition écologique du territoire. Pensée bien au-delà de sa seule fonction de collecte des déchets, elle s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire la production de déchets, développer le réemploi, promouvoir l'économie circulaire et sensibiliser les habitants aux pratiques durables.

L'ambition portée par l'Agglomération est de faire de ce site un véritable lieu ressource, favorisant la transmission de savoir-faire, la réparation, la réutilisation des objets et l'engagement citoyen. La halle du réemploi, d'une surface de plus de 200 m², accueillera ainsi une diversité d'activités et d'animations autour du vélo, du textile, du bois, de l'éco-construction, du numérique ou encore des Repair Cafés. Elle offrira également un espace propice aux initiatives associatives, aux rencontres et aux actions pédagogiques destinées à tous les publics.



Image de synthèse : @Cokaliti – Claire Zeller

Conçue selon un modèle innovant de déchèterie « à plat », la nouvelle installation privilégie un parcours hiérarchisé orientant les usagers vers les solutions les plus vertueuses : d'abord le réemploi et la réutilisation, puis le tri des matières valorisables, et enfin le dépôt des déchets ultimes. Cette organisation facilite les dépôts tout en optimisant la valorisation des ressources.

Le site s'articule autour de trois espaces complémentaires. La halle constitue le cœur du dispositif avec sa donnerie, ses espaces d'animation, de sensibilisation et de réparation, ainsi qu'un point d'accueil et d'information. Une ombrière photovoltaïque de 500 m² accueillera plusieurs flux de déchets valorisables dans un espace couvert et sécurisé. Enfin, une plateforme de 650 m² sera dédiée aux déchets verts et aux gravats, avec la possibilité d'organiser ponctuellement des opérations de broyage, de compostage ou de distribution de broyat.

Animée par trois agents valoristes, la déchèterie de Marmande a vocation à devenir un lieu d'inspiration, de découverte et d'apprentissage. Les habitants pourront y déposer ou récupérer des objets encore utilisables, participer à des ateliers pratiques, s'informer sur les démarches de réduction des déchets et découvrir les acteurs locaux du réemploi. En conciliant performance environnementale, innovation sociale et proximité avec les usagers, ce projet entend faire évoluer le regard porté sur les déchets, désormais considérés comme des ressources à valoriser.

Intérieur de la future halle:



Image de synthèse : @Cokaliti – Claire Zeller

La halle du réemploi : le cœur vivant de la future déchèterie

Véritable pièce maîtresse du projet, la halle du réemploi a été conçue comme un espace multifonction dédié à la prévention des déchets, à l'économie circulaire et à l'animation du territoire. D'une superficie de plus de 200 m², elle dépasse largement le rôle traditionnel d'une

déchèterie en proposant un lieu ouvert aux habitants, aux associations et aux partenaires locaux.

La halle s'organise autour de quatre espaces complémentaires.

La donnerie constitue le premier espace. Elle permettra aux habitants de déposer gratuitement des objets encore en bon état afin qu'ils puissent être récupérés et réutilisés par d'autres usagers. Les objets seront organisés par univers de vie (culture, cuisine, décoration, enfance et loisirs, bricolage et jardin), favorisant ainsi leur visibilité et leur réemploi plutôt que leur transformation en déchets.

L'espace de sensibilisation et d'animation accueillera des actions pédagogiques destinées aux habitants, aux familles et aux scolaires. Des ateliers pratiques, des Repair Cafés, des démonstrations de compostage, des animations autour du tri et de la réduction des déchets ou encore des visites du site pourront y être organisés. Cet espace modulable disposera d'équipements permettant la diffusion de contenus pédagogiques et l'accueil de groupes.

L'espace d'information et d'échanges rassemblera la documentation relative aux services de l'agglomération, aux consignes de tri, aux dispositifs de collecte et aux acteurs locaux du réemploi. Il comprendra également un panneau de troc permettant aux habitants de proposer ou rechercher des objets dans une logique de partage et de solidarité.

L'espace d'accueil et de convivialité offrira aux visiteurs un lieu de pause équipé notamment d'assises, d'un point d'eau et d'une machine à café. Cet aménagement contribuera à améliorer les conditions d'accueil tout en faisant de la halle un lieu de rencontre et d'échange.

Au-delà de ces fonctions, la halle a vocation à devenir un véritable laboratoire d'initiatives locales. Elle pourra accueillir des ateliers associatifs liés au vélo, au textile, au bois, à l'éco-construction ou au numérique, favorisant ainsi la transmission de savoir-faire, la réparation des objets et l'allongement de leur durée de vie. Cette approche innovante fait de la halle un outil central de la politique de prévention des déchets de Val de Garonne Agglomération, transformant progressivement la déchèterie en un lieu d'apprentissage, d'entraide et d'inspiration au service de la transition écologique.

4. Ambition artistique

L'œuvre devra contribuer à :

- donner une identité forte et singulière à la nouvelle déchèterie ;
- accompagner symboliquement le parcours des usagers ;
- valoriser les démarches de tri, de réemploi et de transformation des matières ;
- favoriser une appropriation positive du lieu ;
- créer une expérience sensible et accessible à tous les publics ;
- renforcer l'attractivité du site ;
- proposer un espace de médiation culturelle.

L'intervention artistique ne devra pas être uniquement illustrative. Elle pourra susciter la réflexion, l'émotion, la curiosité ou l'imaginaire tout en dialoguant avec les fonctions du lieu.

5. Nature des réalisations attendues

L'appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des champs de la création contemporaine.

Les candidats peuvent notamment proposer :

- sculpture ;
- installation artistique ;
- œuvre intégrant couleur, lumière, mouvement ou son ;
- design actif ;
- fresque monumentale ;
- création monumentale réalisée à partir de matériaux réemployés ;
- dispositif artistique participant à l'orientation ou à l'identification du lieu ;
- toute proposition innovante adaptée au contexte du site.

Le comité de sélection sera attentif aux propositions permettant :

- d'animer l'espace ;
- de favoriser les interactions avec les publics ;
- d'intégrer une dimension participative ou collaborative ;
- de valoriser les ressources et matériaux issus du réemploi sans que cela constitue une obligation.

Une attention particulière sera portée à la capacité du candidat à proposer une démarche de médiation favorisant l'appropriation de l'œuvre par les habitants et les usagers du site. Cette médiation pourra prendre différentes formes :

- ateliers de création ou de collecte de matériaux avec les habitants ;
- interventions auprès des établissements scolaires et centres de loisirs du territoire ;
- actions associant les structures d'insertion et de l'économie sociale et solidaire ;
- partenariats avec les acteurs locaux du réemploi, de la réparation et de l'économie circulaire ;
- temps de rencontre avec le public lors de l'installation ou de l'inauguration de l'œuvre;
- production de supports pédagogiques ou de sensibilisation autour de la démarche artistique.

6. Contraintes techniques

Les projets devront être conçus pour une installation pérenne dans un équipement public en exploitation.

Les candidats devront prendre en compte :

Sécurité

- circulation des piétons ;
- zones de manœuvre ;
- respect des prescriptions réglementaires.

Durabilité

- résistance aux intempéries ;
- résistance aux UV ;
- résistance aux variations thermiques ;
- résistance aux chocs ;
- résistance à la corrosion ;
- résistance aux poussières ;
- résistance au feu selon la réglementation applicable.

Maintenance

- simplicité d'entretien ;
- coût d'exploitation limité ;
- robustesse des matériaux ;
- limitation des consommations énergétiques.

Accessibilité

- accessibilité universelle ;
- prise en compte de tous les publics ;
- respect des normes ERP applicables.

7. Budget

L'enveloppe consacrée à la réalisation de l'œuvre dans le cadre du 1 % artistique de la déchèterie de Marmande est fixée à :**29 100 € TTC maximum**

Cette enveloppe comprend :

- honoraires artistiques ;
- cessions de droits patrimoniaux ;
- conception ;
- études ;
- fabrication ;
- matériaux ;
- transport ;
- installation ;
- moyens de levage ;
- assurances ;
- déplacements ;

- suivi de chantier ;

Indemnisation des candidats finalistes

Trois candidats maximum seront retenus en phase 2.

Chaque candidat admis à remettre une esquisse recevra une indemnité forfaitaire de : **300 € TTC** sous réserve de la remise d'un dossier conforme aux attentes du présent appel à candidatures.

8. Conditions de participation

L'appel à candidatures est ouvert :

- aux artistes professionnels ;
- aux collectifs d'artistes ;
- aux équipes pluridisciplinaires associant artistes, designers, architectes ou artisans d'art ;
- aux artistes français et étrangers disposant des capacités administratives et techniques nécessaires.

Une expérience d'installation d'oeuvres dans l'espace public ou autres installations pérennes sera appréciée.

9. Déroulement de la consultation

Phase 1 : candidature

Les candidats remettront :

- lettre de motivation ;
- note d'intention précisant leur compréhension des enjeux du site ;
- curriculum vitae ;
- portfolio présentant des réalisations significatives ;
- références d'œuvres en espace public ou contextes comparables ;
- attestations administratives requises. (attestations fiscale et sociale…)

Aucun projet détaillé n'est demandé à ce stade.

Phase 2 : esquisse

Trois candidatures maximum seront sélectionnées.

Elles bénéficieront :

- d'une visite du site ;
- d'une rencontre avec la maîtrise d'ouvrage ;

- des éléments techniques nécessaires à l'élaboration de leur proposition.

Le dossier attendu comprendra :

- note artistique détaillée ;
- esquisses et visuels ;
- photomontages ou maquettes ;
- description technique ;
- matériaux envisagés ;
- calendrier prévisionnel ;
- budget détaillé ;
- note relative à la sécurité, à l'entretien et à la durabilité de l'œuvre.

Phase 3 : Sélection de l'œuvre par le comité de sélection

10. Critères de sélection

Critères de sélection

Critère	Pondération
Qualité et singularité de la démarche artistique	25 pts
Compréhension des enjeux du projet et du site	15 pts
Intégration dans l'architecture, les usages et la halle du réemploi	15 pts
Dimension participative et médiation artistique proposée	15 pts
Prise en compte des enjeux environnementaux et du réemploi	10 pts
Faisabilité technique et financière	10 pts
Durabilité, entretien et maintenance	5 pts
Références et expérience de l'équipe artistique	5 pts

11. Comité de sélection

Le comité de sélection pourra comprendre :

- des élus de Val de Garonne Agglomération ;
- le maître d'œuvre ;
- les services techniques ;
- le service environnement ;
- le service communication

- les services du pôle développement social et culturel ;
- des représentants de l'équipe d'exploitation de la déchèterie ;
- une personnalité qualifiée du secteur artistique.

12. Calendrier prévisionnel

Étape	Date
Publication de l'appel à candidatures	20 novembre 2026
Date limite de réception des dossiers	20 décembre 2026 à 23h59
Sélection des finalistes	Janvier 2027
Visite du site	Janvier 2027
Remise des projets esquisse	Mi-Février 2027
Audition des candidats	Fin février 2027
Désignation du lauréat	Fin février 2027
Études techniques	Mars 2027
Réalisation et installation	Mars à mai 2027
Inauguration	Juin 2027

13. Dépôt des candidatures

Les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature complet **au plus tard le 20 décembre 2026 à 23h59**.

Les dossiers peuvent être adressés :

- **Par voie postale**, à l'adresse suivante :

Val de Garonne Agglomération
Maison du Développement
Place du Marché
47200 Marmande

Le **cachet de la poste faisant foi**.

- **Par voie électronique**, à l'adresse suivante : **poledsc@valdegaronne.fr**

Tout dossier transmis après cette date ou incomplet pourra être déclaré irrecevable.

Il appartient aux candidats de s'assurer de la bonne réception de leur candidature dans les délais impartis.

14. Traitement de données personnelles

Val de Garonne Agglomération traite les données personnelles des candidats sur le fondement de l'obligation légale issue de la commande publique artistique. Ce traitement a pour finalité la sélection du candidat dans le cadre du 1% artistique et l'annonce du candidat retenu.

Ces informations sont à destination de Val de Garonne Agglomération et dans la limite de leurs besoins respectifs, du comité de sélection, des prestataires informatiques concernés et tout public pour l'annonce du candidat retenu.

Les données sont conservées conformément aux règles prescrites par les archives, par la loi de 1978 et pendant une durée justifiée par la finalité de leur traitement, notamment deux ans pour les candidatures non retenues.

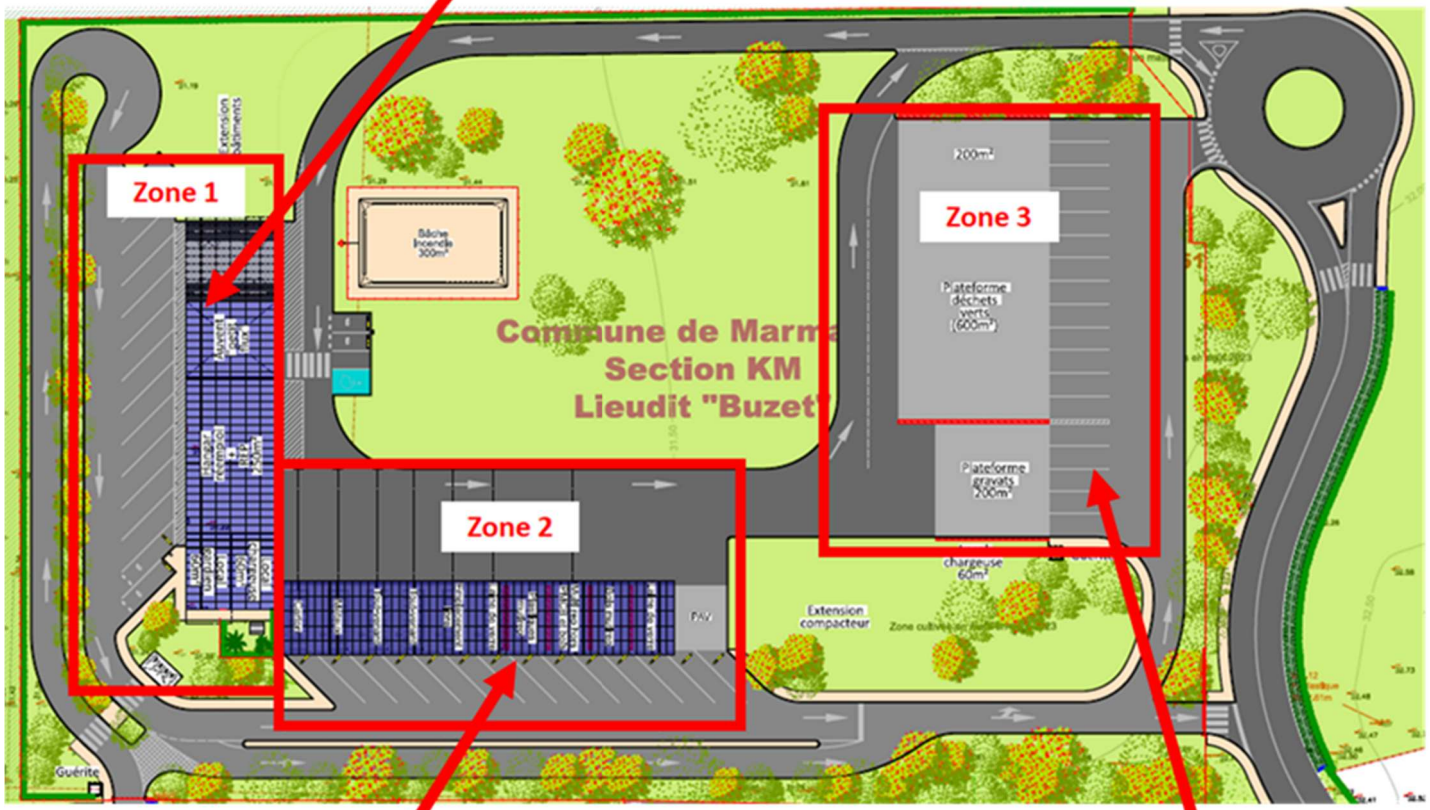
Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, le candidat peut à tout moment accéder à ses données le concernant, les rectifier et exercer son droit à la limitation du traitement de ses données.

Le candidat peut exercer ses droits, en justifiant de son identité, en s'adressant au pôle Développement culturel et social par email : poledsc@valdegaronne.fr ou au Délégué à la protection des données de Val de Garonne Agglomération, à l'adresse suivante, par voie électronique : dpo@valdegaronne.fr ou par courrier postal : DPO – Val de Garonne Agglomération - Maison du Développement - Place du Marché - BP 70305 - 47213 MARMANDE Cedex.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus relatives à la protection des données, après avoir contacté Val de Garonne Agglomération, le candidat a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Annexe 1: Plans de la décheterie de Marmande

Zone 1 : Halle destinée au réemploi et à la gestion des « petits flux » (Déchets électroniques, textiles, articles de sport, déchets dangereux, etc.)



Zone 2 : Ombrière destinée au dépôt des flux généraux (cartons, bois, ferrailles, tout-venant, etc.)

Zone 3 : Plateforme de dépôt des végétaux et des gravats.

Image de synthèse : @Cokaliti – Claire Zeller. Vue d'ensemble de la future déchèterie :



Image de synthèse : @Cokaliti – Claire Zeller. Zone de dépôt déchets verts et gravats :



Plan de la future halle du réemploi

